



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°36  
28 novembre 2006

### 330 Conseil

#### 332 Informations

- Service allégé de Noël
- 30 ans du service social
- Pièges et faille de la loi
- Numérisation des signatures sur les sous-comptes Carpa
- Cahiers sociaux

### 333 Commissions ouvertes

### 334 Formation continue obligatoire

#### 335 Europe

- La DBF communique

#### 335 Agenda

- Réunions de l'Adij
- Gouvernance d'entreprise et dimension sociale
- Hommes - femmes : quelle égalité?
- Droit patrimonial de la famille

### 337 Vie du Palais

- Association Lou Mesclun
- Peintures et dessins
- Réunion de l'Anah
- Le Club du Chocolat aux Palais
- Palais littéraire et musical

#### 337 Carnet

- Ordre national du Mérite - Additif
- Dons à la bibliothèque
- Décès

### 338 Nouveau site Internet de l'Ordre

# Le Bulletin

## A vous de choisir A vous de décider

Les mardi 28 et mercredi 29 novembre auront lieu les élections, nos élections.

Vous disposez des moyens sûrs et pratiques qui vous permettront d'exprimer votre choix, c'est-à-dire votre volonté.

#### Le vote électronique

Grâce au code secret qui vous a été adressé, vous pouvez, d'un ordinateur, où que vous soyez, au Palais, à votre cabinet, en province ou à l'étranger, exprimer votre choix.

#### Le vote papier

Grâce aux bulletins de vote traditionnels, aux isolements et aux urnes mis à votre disposition au Palais, vous pourrez le faire.

#### Le vote par procuration

Grâce à ce mode de vote, vous pourrez aussi exprimer votre décision.

Quel que soit le moyen de voter que vous aurez préféré, nul ne pourra savoir qui a voté pour qui et chaque avocat ne pourra voter qu'une seule fois, à chaque tour de scrutin.

La campagne qui s'achève vous aura permis de distinguer celui ou celle à qui vous ferez confiance pour lui confier l'honneur et la responsabilité d'être à la tête de notre Ordre en 2008 et 2009.

Cette campagne vous aura permis de choisir les 14 confrères qui, au sein de notre Conseil de l'Ordre, se dévoueront notamment pour garantir le respect de notre éthique et de nos règles professionnelles en 2007, 2008 et 2009, succédant dans cet honneur et cette charge à celles et ceux dont le mandat s'achève.

Il est inutile de souligner l'importance vis-à-vis de tous les observateurs, du degré de participation des avocats au Barreau de Paris à leurs élections ordinaires.

Vous, qui toujours décidez, vous en avez les moyens.

Vous qui en avez la volonté, exprimez-la!

## Editorial

Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre

## Le Conseil

Séance du mardi 21 novembre 2006

### Aide juridictionnelle

Le Bâtonnier a invité M. Philip Cohen, AMCO, à exposer au Conseil de l'Ordre l'historique des problèmes liés à l'aide juridictionnelle en raison de son excellente connaissance de la question.

M. Philip Cohen a rappelé que les discussions qui agitent aujourd'hui la profession sur ce sujet ne sont pas nouvelles et que, si chacun est conscient de ce que les avocats doivent recevoir une juste indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle, la question est plutôt de savoir si l'Etat est en mesure d'assurer cette indemnisation.

En 1990 a été créée, à la demande du Barreau de Paris, l'unité de valeur qui permet de quantifier l'indemnisation de l'avocat en fonction de la nature des procédures qu'il met en œuvre.

M. Philip Cohen a attiré l'attention du Conseil sur le fait que cette indemnisation ne doit pas être assimilée à une rémunération puisqu'elle est hors de proportion avec la valeur réelle du travail fourni par l'avocat.

Il a également évoqué d'autres pistes qui pourraient améliorer l'accès au droit telles la défiscalisation des indemnités versées au titre de l'aide juridictionnelle ou la défiscalisation des primes d'assurance juridique.

Le Conseil a ensuite évoqué le succès de la journée de grève du 16 novembre dernier et la préparation de la grève du 1<sup>er</sup> décembre prochain, dont le principe a été approuvé.

Le Bâtonnier Paul Albert Iweins, Président du CNB, a par ailleurs lancé un appel à la mobilisation pour le 18 décembre prochain, date anniversaire de la signature du protocole

### Communiqué



Le Conseil de l'Ordre de Paris

Ayant constaté le refus de discuter l'amendement pourtant initialement accepté par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale et qui permettait, sans dépense nouvelle pour l'Etat, d'affecter des crédits du ministère de la Justice à la réévaluation de l'indemnité versée aux avocats au titre de l'Aide Juridictionnelle,

Rappelle que cet amendement ne faisait que concrétiser des engagements pris par l'Etat depuis plusieurs années et non tenus,

Demande au Gouvernement et au Parlement de prendre leurs responsabilités le 4 décembre prochain, date de la discussion du budget de la Justice au Sénat, au regard du respect de la parole de l'Etat,

Appelle donc les avocats du Barreau de Paris à se mobiliser à cette fin et, solidaires de tous les avocats en France, à cesser à nouveau toute activité juridictionnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Paris, le 23 novembre 2006



sur l'aide juridictionnelle conclu avec l'Etat en 2000.

Il a déploré que le Garde des Sceaux ait obtenu le retrait d'un amendement qui avait été approuvé par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et qui aurait eu pour effet d'augmenter de 15% l'indemnité accordée au titre de l'aide juridictionnelle.

Une nouvelle démarche sera entreprise en ce sens auprès du Président de la Commission des Finances du Sénat.

### Commission de contrôle des élections

La commission de contrôle des élections des 28 et 29 novembre 2006 est composée de M. le Bâtonnier Jean-René Farthouat, Président, de Mme Marie Babelaere-Pettré, MCO et de M. Bernard de Sariac, AMCO.

### Budget de la CARPA

M. Jean-Christophe Barjon, AMCO, secrétaire général de la CARPA, a présenté au Conseil le projet de budget de la CARPA pour 2007.

Le Conseil a évoqué à cette occasion le budget de l'accès au droit.

Pour sa part, M. Jean-Charles Krebs, MCO, a présenté le projet de budget de l'Ordre.

Concernant plus précisément la formation, le Bâtonnier a évoqué le projet actuellement dénommé « festival de la formation » qui répond à l'attente de nombre de confrères et qui permettrait de réunir pendant 3 jours début juillet, une partie importante de notre Barreau pour remplir son obligation de formation continue et en justifier.

L'Ordre s'inspirera de ce qui se fait déjà à l'étranger dans ce domaine.

### Honorariat

**Ont été admis à l'honorariat**

M. Casimir-Marie de Blacas d'Aups  
Mme Annie-France Epelbaum Moreau  
M. André Grégoire.

### Omissions

Sont omis du Barreau de Paris depuis le 21 novembre 2006 :

M. Patrick Montier  
M. Jérôme Noel-Bouton  
Mme Denis Mialou Marsh Feiley  
M. Gérard Solaro.

*Il est rappelé que les omissions ne constituent pas des sanctions.*

# Conseil de discipline

Séance du mardi 21 novembre 2006

## Décisions disciplinaires

• La **formation de jugement n°2** a statué sur le cas d'un confrère à qui il est reproché divers défauts de diligences tels que la non restitution de dossiers ou le défaut de mise en œuvre de procédures.

Cette situation est manifestement la suite d'une cessation d'activité inopinée qui n'a été accompagnée ni de la communication de nouvelles coordonnées ni de la restitution des dossiers aux clients.

L'instruction déontologique a démontré que le confrère concerné avait quitté la métropole et n'avait plus de domiciliation à Paris.

Considérant que l'avocat avait accepté d'assurer la défense de trois justiciables mais qu'il n'a fait aucune diligence et n'a pas cru répondre aux réclamations de ses clients et de ses confrères, ni même à la direction de la déontologie qui l'avait interrogé, ou au rapporteur désigné dans le cadre de l'ouverture disciplinaire, le Conseil a considéré qu'il y avait en l'espèce un manquement aux devoirs de dévouement et de diligence et au principe de confraternité ainsi qu'une absence de domicile professionnel à Paris (*article 5 de la loi du 31/12/1971 et article 165 et suivants du décret du 27/11/1991*).

**Décision : interdiction d'exercer la profession d'avocat pendant une durée de trois ans. Privation du droit de faire partie du Conseil de l'Ordre pendant une durée de 5 ans**

• Cette même formation a évoqué le cas d'un confrère qui s'est rendu adjudicataire de biens immobiliers à la demande et au profit d'un client, lequel n'a pas versé le prix de vente si

bien qu'une procédure de folle enchère a été ouverte.

Le Conseil a constaté que l'intéressé n'avait pas procédé à la consignation préalable de la somme correspondant à 10% du prix d'adjudication et qu'il a ainsi manqué aux principes essentiels de la profession et notamment à l'honneur et à la probité tels qu'édictés par les articles 1.3, 12.2 et suivants du Règlement Intérieur du Barreau de Paris.

**Décision : interdiction d'exercer la profession pendant une durée d'un mois assortie de sursis. Privation du droit de faire partie du Conseil de l'Ordre, du CNB, des autres organismes professionnels et d'exercer les fonctions de Bâtonnier pendant une durée de trois ans.**

• La **formation de jugement n°3** a eu à connaître du dossier d'un confrère qui a été condamné pénalement pour avoir conseillé à l'entourage d'un de ses clients incarcéré, de procéder au déménagement de certains objets détenus par le dit client.

Ce confrère, qui ne pratique pas le droit pénal de façon habituelle, a exposé que cette démarche était destinée à éviter à son client une nouvelle plainte pénale, les dits objets ayant été payés avec des chèques sans provision.

Le Conseil a estimé que ces faits étaient contraires aux principes de dignité, conscience, honneur et probité qui s'imposent à l'avocat et a retenu que le Juge pénal avait prononcé une peine modérée en prenant la mesure de la faute réelle de l'intéressé.

Le Conseil a également pris en compte les lourdes conséquences personnelles et professionnelles que cette affaire avait engendrées.

**Décision : interdiction temporaire d'exercice de la profession pendant une durée de 6 mois assortie de sursis. Privation de droit de faire partie du Conseil de l'Ordre et du CNB, des autres organismes professionnels et**

**d'exercer les fonctions de Bâtonnier pendant une durée de 5 ans.**

- La **formation de jugement n°3** a évoqué le cas d'un confrère qui a accumulé une dette importante à l'égard du Trésor Public depuis plusieurs années.

Ces faits sont contraires aux principes essentiels d'honneur et de probité définis par l'article 1.3 du règlement intérieur.

**Décision : interdiction temporaire d'exercice de la profession d'avocat pendant une durée de 6 mois assortie de sursis.**

**Privation du droit de faire partie du Conseil de l'Ordre pendant une durée de 10 ans**

- La **formation de jugement n°3** a statué sur le cas d'un confrère qui, dans un état de profonde dépression a agressé son ex-épouse avant de s'infliger de graves blessures.

L'intéressé a fait l'objet d'une sanction pénale, le Tribunal correctionnel ayant cependant retenu la réduction de sa capacité de discernement lors de la commission des faits et l'expression d'un repentir sincère.

En dépit de l'altération partielle des facultés de l'intéressé au moment des faits, le Conseil a estimé qu'il avait manqué aux principes essentiels de la profession et notamment à l'honneur.

**Décision : interdiction temporaire d'exercice de la profession d'avocat pendant une durée de trois mois assortie de sursis.**

Le Conseil de discipline se réunit une fois par mois en trois formations de jugement distinctes, et exceptionnellement en formation plénière. Conformément à la loi du 11/02/04, toutes les affaires font l'objet d'une instruction contradictoire.

Les membres de la formation d'instruction ne siègent pas en matière disciplinaire.

## Elections 2006

### Candidats au Dauphinat

M. Patrick Michaud  
M. Christian Charrière-Bournazel  
M. Xavier Normand-Bodard  
M. Francis Szpiner  
Mme Janine Franceschi-Bariani

### Candidats au Conseil de l'Ordre

M. le Bâtonnier Bernard Vatier  
M. le Bâtonnier Paul-Albert Iweins  
M. Jean-François Prat  
Mme Chantal Meininger-Bothorel  
M. Dominique Basdevant  
M. Gilbert Comolet  
M. Jean-Jacques Letu  
Mme Franceline Lepany  
Mme Martine Malinbaum  
M. Jacques Lang  
M. Jean Néret  
Mme Sophie Dion  
M. Arnaud Lizop  
Mme Laurence Azoux-Bacrie  
Mme Martine Bresler  
Mme Elisabeth Scotto d'Apollonia  
M. Jeffrey Schinazi  
M. Marc Pantaloni  
M. Frédéric Sicard  
M. Jean-Charles Chouraqui  
Mme Sabine du Granrut  
M. Xavier Chiloux  
M. Pierre Clermontel  
M. Yves Pautte  
Mme Céline Cadars Beaufour  
M. Olivier Saumon  
M. Loïc Dusseau  
M. Alfredo Allegra  
M. Thierry Nicolaidès  
M. Roland Lienhardt  
Mme Isabelle-Victoria Carbuccia  
M. Rabah Hached  
Mme Sandrine Burbure  
M. Daniel Ravez  
Mme Sophie Soria

## Informations

### Service allégé de Noël

Le tableau de roulement du service de vacations du Tribunal de grande instance de Paris pour la période du **samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier inclus** est disponible auprès des appariteurs de l'Ordre.

#### Appariteurs de l'Ordre

Tél. : 01 44 32 47 22 ou  
01 44 32 47 23

### 30 ans du service social

Protection sociale ? Maternité ?  
Retraite ?

Venez poser vos questions !

Pour fêter les 30 ans du service social de notre Barreau, une grande manifestation est organisée le **jeudi 7 décembre de 14h à 17h30**, à l'Auditorium de la maison du Barreau.

Mme Françoise Lesimple,  
Assistante sociale  
Tél. : 01 44 32 49 77  
E-mail : flesimple@avocatparis.org

### Pièges et failles de la loi

L'article 1<sup>er</sup>-III de la loi du 31 décembre 1971 (version rectifiée du 29 décembre 1984) prévoit expressément que les avocats inscrits au barreau de l'un des tribunaux de grande instance de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre peuvent exercer auprès de chacune de ces juridictions les attributions antérieurement dévolues au ministère d'avoué, c'est-à-dire postuler. En sont seules exceptées les procédures de saisie immobilière, de partage et de licitation.

Tout cela, nous le savons.

Cependant, le paragraphe suivant précise, ce qui n'est malheureusement que trop rarement connu que l'avocat ne peut assurer ces attributions devant un autre barreau que celui auprès duquel il est établi ni au titre de l'aide judiciaire ni surtout s'il n'est pas maître de l'affaire chargé également d'assurer la plaidoirie.

Autrement écrit, cela signifie que dans l'exploit introductif d'instance, et dès lors que le postulant se constitue devant un autre tribunal que celui de son barreau, il ne doit pas faire figurer même « éventuellement » un autre confrère que lui-même, pour assurer la plaidoirie.

Ces dispositions paraissent beaucoup plus obéir à la défense d'intérêts catégoriels qu'à celle du justiciable.

Mais pour éviter toute difficulté et alors que cette mention additive n'est pas obligatoire, il paraît préférable de ne mentionner que l'avocat constitué.

Oh ! Procédure procédurière, quand tu nous tiens !...

**Bruno Richard, AMCO**

Directeur du Bureau des Assurances  
Tél. : 01 44 88 59 82 - Fax : 01 44 88 59 98  
E-mail : brichard@avocatparis.org



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

## Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est **impératif** de s'inscrire en adressant un email à : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org) (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.  
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant  
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau  
Fax : 01 44 32 49 93 - Email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

### Commission Droit Social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, et M. Paul Bouaziz  
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>  
**Jeudi 30 novembre de 14h à 18h**, Auditorium de la Maison du Barreau - Atelier de droit social  
Thème : « **Les règles du droit du travail et les procédures collectives** »  
Organisation et animation : M. Frédéric Sicard, avocat à la Cour et Mme Safia Bazi, avocat à la Cour

### Commission ouverte de Droit International

Responsable : M. le Bâtonnier Bernard Vatier  
**Lundi 4 décembre de 9h à 11h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau  
La commission aura le plaisir de recevoir Mme Martine Benayoun, responsable juridique Afrique & moyen Orient de la société Ubifrance, et M. Eric Elghozy, directeur général adjoint d'Ubifrance.

### Commission Droit de la Santé et Bioéthique

Responsables : Mme Laurence Azoux Bacrie, MM. Frédéric Bibal et Soliman Le Bigot  
**Lundi 4 décembre de 18h à 20h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau

### Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq  
**Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables**  
Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real  
**Mardi 5 décembre de 18h à 20h**, Maison du Barreau, Salle du Barreau

Thème : « **La jurisprudence depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006 en matière de tutelle des majeurs et des mineurs et de curatelle des majeurs** »  
Intervenant : Mme Florence Fresnel, Docteur en Droit, responsable de la Commission.

### Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq  
**Commission des Mineurs**  
Responsables : Mmes Cécile Marchal, Laurence Micallef et Dominique Attias  
**Mardi 5 décembre de 18h à 20h**, Bibliothèque de l'Ordre  
Thème : « **Le placement familial en assistance éducative** »

### Commission de la Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum  
Dans le cadre de la formation du Pôle de la Propriété Intellectuelle près le Tribunal de grande instance de Paris, trois audiences de la 31<sup>e</sup> Chambre correctionnelle seront dédiées à l'examen des dossiers relatifs au droit de propriété intellectuelle. A chaque audience, siègera un des magistrats de la 3<sup>e</sup> Chambre civile.  
La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 7 décembre**. Réciproquement, des magistrats de la 31<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle assisteront aux audiences civiles afin de favoriser le développement de la pratique.

### Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérard Bigle  
**Vendredi 8 décembre de 9h30 à 11h30**, Maison du Barreau, Salle du Pont Neuf  
Thème : « **Assurances et garanties dans l'audiovisuel et les nouvelles technologies** »  
Intervenants : Mme Carole Fontanille et M. Michel Magnien, avocats à la Cour

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)





## Formation Continue Obligatoire



**Demier rappel : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE**

Les justificatifs et attestations des formations du dernier semestre 2006 sont à adresser d'ores et déjà (et au plus tard le 31 janvier 2007) à l'Ordre des avocats : par courrier à la Direction de la Formation continue, 11 place dauphine 75001 Paris ou par mail par courriel : [fco@avocatparis.org](mailto:fco@avocatparis.org).  
Toutes les heures supplémentaires au delà des 40 heures sont reportées sur l'année suivant (2007).

Direction de la  
formation continue

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Introduction au droit des trusts et des fiducies « aspects juridiques et fiscaux » Niveau 2	Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre de 17 h 30 à 20 h Bibliothèque ODA - Tarif : 50€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	L. Chambaz
La garantie de passif : aspects juridiques et fiscaux Niveau 2	Lundi 4 décembre de 14 h à 17 h Maison du Barreau - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	N. Rontchevsky B. Lagarde
Location d'actions Niveau 2	Lundi 4 décembre de 9 h 30 à 11 h 30 Cabinet Gide Loyrette Nouel - Tarif : gratuit programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	T. Jacomet Cabinet Gide Loyrette Nouel
Le juge des libertés et de la détention Niveau 2	Jeudi 7 décembre de 9 h à 12 h Bibliothèque ODA - Tarif : 50€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	F. Pons
La protection sociale de l'avocat Niveau 2	Jeudi 7 décembre de 14 h à 17 h 30 Bibliothèque ODA - Tarif : gratuit programme sur les sites : Ordre des avocats et EFB	Y. Repiquet
L'actualité du droit immobilier Niveau 2	Jeudi 7 décembre de 14 h 30 à 20 h EFB - Tarif : 150€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J-F. Péricaud
Le couple hors mariage : contrats et séparations Niveau 2	Vendredi 8 décembre de 14 h à 17 h Bibliothèque de l'ODA - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	E. Mulon, D. Piwnica H. Poivey-Leclercq, B. Weiss-Gout
Le règlement des litiges de droit immobilier par la médiation et l'arbitrage Niveau 2	Mardi 12 décembre de 14 h à 18 h Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J-F. Péricaud
L'entreprise familiale et sa fiscalité Niveau 2	Jeudi 14 décembre de 14 h à 18 h Maison du Barreau - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	L-M. Bourgeois
Nouveautés fiscales 2007 Niveau 2	Lundi 15 janvier de 14 h à 18 h à la CCIP - Tarif : 100€ programme prochainement sur le site EFB	M. Hayat
Les voies d'exécution Niveau 2	Jeudi 18 janvier de 9 h à 18 h Maison du Barreau - Tarif : 70€ programme prochainement sur le site EFB	J-C. Woog D. Talon
L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou « l'expertise arbitrage » Niveau 2	Jeudi 25 janvier de 13 h 30 à 18 h 30 Maison du Barreau - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	D. Tricot

## Numérisation des signatures sur les sous-comptes CARPA

L'évolution sans cesse croissante du nombre d'avocats inscrits au Barreau de Paris et l'augmentation constante d'opérations sur vos sous-comptes CARPA nécessitent une modernisation et un renforcement de la sécurité de vos dépôts de signature.

Début décembre, afin de mettre à jour votre signature, vous serez destinataire d'un formulaire spécifique qui sera numérisé afin de permettre une validation interactive de vos instructions.

Compte tenu de l'importance de ce programme et de son impact sur vos managements de fonds, il est essentiel que chacun accomplisse rapidement cette formalité.

Jean-Christophe BARJON  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre  
Secrétaire Général de la CARPA

## Cahiers sociaux

Le n°185 (décembre 2006) des Cahiers sociaux du barreau de Paris vient de paraître.

Au sommaire :

### • 11 articles de jurisprudence :

- « Harcèlement moral et reclassement »,
- « AGS et contrepartie financière »,
- « Limitations de la protection du salarié négociateur »,
- « Atteinte à la chronologie »,
- « Du bermuda à la jupe »,
- « La faute du salarié opérant un signalement pénal »,
- « Limites de l'obligation de discrétion pesant sur les membres du CE »,
- « Délégué syndical et salarié assimilable à l'employeur »,
- « Sous-traitance et effectifs de l'entreprise »,
- « Harcèlement moral du supérieur hiérarchique par son subordonné »,
- « L'orchestre invisible ».

• et 64 sommaires d'arrêts rendus par la Cour de cassation, accompagnés chacun d'observations.

Abonnements aux CSBP  
Service diffusion  
Tél. : 01 44 32 01 59 - Fax: 01 44 32 01 61  
E-mail : diffusion@gazette-du-palais.com

## Europe

### La DBF communique

#### Appels d'offres

#### Renforcement de l'Etat de droit en Turquie

La Central Finance and Contracts Unit a publié, le 11 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la participation au programme de renforcement de l'Etat de droit en Turquie et la garantie de l'accès à la justice de tous les citoyens, conformément aux normes européennes (réf.2006/S 215-229900, JOUE S 215, du 11 novembre 2006).

Il est précisé que le projet a pour objectif d'améliorer l'accès à la justice en renforçant le recours au système d'aide juridique, l'application du règlement alternatif des litiges (RAL) au sein du système juridique et le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

L'assistance technique couvrira les activités suivantes: sensibilisation du public, formation des avocats, sensibilisation du public au RAL, formation du personnel du ministère de la justice à l'utilisation de l'infrastructure, conduite d'une enquête nationale en vue de mesurer le succès du projet.

Réception des offres avant le 11 décembre 2006.

#### Assistance juridique en matière immobilière

La Commission européenne a publié, le 11 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet des services d'assistance juridique en matière immobilière (réf.2006/S 215-22992, JOUE S 215, du 11 novembre 2006).

Réception des offres avant le 11 décembre 2006.

### Services juridiques

Le département de Seine-Saint-Denis a publié, le 15 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la participation à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage «juridique et performances contractuelles» (réf.2006/S 217-233037, JOUE S 217, du 15 novembre 2006).

Il est précisé que la mission d'assistance concerne l'élaboration et la gestion du dialogue compétitif relatif au projet de «tram train» dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Réception des offres avant le 18 décembre 2006.

## Agenda

### Réunions de l'Adij

#### • Commerce électronique

L'association pour le développement de l'informatique juridique (Adij), en partenariat avec le comité national français de la Chambre de Commerce internationale, organise un séminaire le **mercredi 6 décembre de 14h à 18h** à la Chambre de Commerce Internationale (38 cours Albert 1<sup>er</sup> - 75008 Paris), sur le thème: «Commerce électronique: règles, usages et contraintes».

Ce séminaire sera présidé par Mmes Marie Psimenos, délégué général de ICC France, et Christiane Féral-Schuhl, avocat à la Cour, Présidente de l'Adij.

Au programme :

- « Marketing/commerce électronique et protection des données à caractère personnel »,
- « Quelles précautions respecter dans la rédaction des conditions générales ? »,
- « Comment organiser et structurer l'activité de commerce en ligne ? ».

ICC France,  
9 rue d'Anjou - 75008 Paris  
Fax : 01 49 24 06 39  
E-mail : cnfcci@dial.oleane.com

## • Lexposia 2006

Une matinée de l'Adij se déroulera le **jeudi 7 décembre**, à la Grande Arche de La Défense, dans le cadre de Lexposia 2006. Au programme :

- **de 9h30 à 10h45**, une conférence consacrée au « e-learning et professionnels du droit », animée par M. Jean-François Figuié, Secrétaire général de l'Adij, avec pour intervenants M. le Professeur Yann Tanguy, Président honoraire de l'Université de Nantes, Délégué général de l'université numérique juridique francophone, M. Denis Genest, Administrateur de l'Adij, M. Gérard Nicolaj, MCO, Directeur de l'EFB et M. Philippe Bazin, avocat au Barreau de Rouen, animateur de l'Atelier de l'Adij sur la signature électronique, - **de 10h45 à 11h**, remise du prix Adij « Cyber Blogueur », par Mme Michèle Côme, Vice-Présidente de l'Adij, - **de 11h à 12h**, assemblée générale de l'Adij, suivie d'un discours de clôture par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre.

*Programme complet et inscription sur le site de Lexposia [www.technijuris.com](http://www.technijuris.com)*

Mme Christiane Féral-Schuhl,  
Présidente de l'Adij  
9, rue Royale - 75008 Paris  
Fax : 01 70 71 22 22  
E-mail: [coordination-adjij@feral-avocats.com](mailto:coordination-adjij@feral-avocats.com)

## Gouvernance d'entreprise et dimension sociale

Le premier symposium « gouvernance d'entreprise et dimension sociale », organisé par le groupe RH&M Formation, aura lieu le **mardi 12 décembre de 8h30 à 18h** à l'Hôtel Saint-James & Albany (Paris 1<sup>er</sup>). Le thème abordé sera « Les nouveaux périmètres de la gouvernance d'entreprise ».

Au programme, 4 tables rondes : - « Bonne gouvernance et développement économique » ;

- « La communication externe et interne, éléments constitutifs du gouvernement d'entreprise » ;


- « Le gouvernement d'entreprise doit-il incarner et déployer la responsabilité à tous les niveaux de l'entreprise » ;

- « Les rôles respectifs des dirigeants exécutifs et du conseil d'administration dans la politique RH de l'entreprise ».

Ce symposium sera introduit par Mme Christine Lagarde, Ministre Déléguée au Commerce Extérieur, et placé sous la présidence de Mme le Bâtonnier Dominique de La Garanderie.

Groupe RH&M - Service Clients  
Mme Raphaëlle Perrin  
35, rue Boileur - 75016 Paris  
Tél. : 01 47 43 15 63 - Fax : 01 46 51 00 15  
E-mail : [rperrin@grouperhm.com](mailto:rperrin@grouperhm.com)

## Hommes - Femmes : quelle égalité ?

 Le Conseil National des Barreaux (CNB) organise un colloque, sous le haut patronage de M. Jacques Chirac, Président de la République, le **jeudi 14 décembre de 9h à 17h** à l'Unesco (7, place de Fontenoy - 75007 Paris).

Le thème abordé sera « Hommes - Femmes : quelle égalité ? ».


Au programme, deux grands sujets : « Les conditions personnelles de l'égalité » et « Les conditions sociales de l'égalité ».

Interviendront notamment Mme Catherine Vautrin, Ministre délégué à la Cohésion Sociale et à la Parité, M. le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, Président du CNB, Mme Andréanne Sacaze, ancien Bâtonnier du Barreau d'Orléans, Mme Corinne Fortier, Chargée de recherche au CNRS, Mme Geneviève Sevrin, Présidente de la section française d'Amnesty International, M. Michel Benichou,

Président de la Commission des Affaires Européennes et Internationales du Conseil National des Barreaux, ancien Bâtonnier du Barreau de Grenoble, Mme Valérie Pecresse, Député, rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la famille et les droits des enfants, Mme Michèle André, vice-président du Sénat, ancien secrétaire d'État, chargée des droits des femmes, M. Alain Jupée, ancien Premier ministre, Maire de Bordeaux, Mme Janine Mossuz-Lavau, Directrice de recherche CNRS au Centre d'études de la vie politique française, Mme Monique Pelletier, avocat à la Cour, ancien Ministre, M. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation, et plusieurs autres personnalités.

Conseil National des Barreaux  
22, rue de Londres - 75009 Paris  
Tél. : 01 53 30 85 65 - Fax : 01 53 30 85 67  
E-mail : [pressecom@cnb.avocat.fr](mailto:pressecom@cnb.avocat.fr)

## Droit patrimonial de la famille

 La Confédération Nationale des avocats (CNA) organise le **jeudi 14 décembre de 16h à 20h**, au siège de la CNA, un colloque sur le thème : « Le droit patrimonial de la famille : cas pratiques » animé par M. Hugues Letellier, avocat à la Cour.

Au programme :

- « Liquidation partage du régime matrimonial (réforme 2004) » ;  
- « Successions et libéralités (réforme 2006) ».

Paf : 250 € (non membres CNA), 200 € (membres CNA) et 150 € (avocats stagiaires).

Places limitées, inscriptions préalables nécessaires.

Confédération Nationale des avocats  
34 rue de Condé - 75006 Paris  
Tél. : 01 43 54 65 48  
Fax : 01 43 54 75 09  
E-mail : [cna-anased@wanadoo.fr](mailto:cna-anased@wanadoo.fr)



M. Claude Duvernoy, Bâtonnier de l'Ordre des avocats des Hauts-de-Seine, a déposé à l'Ordre la convention passée entre la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles et les barreaux du ressort. Elle est à la disposition des confrères qui souhaitent en prendre connaissance.

## Vie du Palais

### Association Lou Mesclun

M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, et M. Paul Audi, spécialistes de **Romain Gary**, évoqueront la vie de ce grand écrivain disparu il y a 25 ans, le **lundi 4 décembre à 19h** à l'Auditorium de la Maison du Barreau. Cette conférence, organisée sous l'égide de «Lou Mesclun» (Association des Niçois de Paris), sera suivie d'un cocktail à la Maison du Barreau.

Mme Nicole Mizrahi, Financière Atlas,  
4 Place Vendôme - 75001 Paris  
Fax : 01 44 50 88 44  
E-mail : nmizrahi@finatlas.com

### Peintures et dessins

M. Roland Souchard, Greffier en chef à la Chambre Criminelle de la Cour de cassation, organise une exposition de ses peintures et dessins du **1<sup>er</sup> décembre 2006 au 2 février 2007, du lundi au vendredi de 8h à 18h** à la Buvette du Palais, Cour du Mai.

Renseignements  
Tél. : 01 44 41 00 66  
Site :  
<http://mapage.noos.fr/rolandsouchon/Artiste/index.htm>

### Réunion de l'Anah

La prochaine réunion de la section parisienne de l'Association nationale des avocats honoraires se tiendra le **mercredi 6 décembre à 15h**, dans la salle de la CNBF (4, place de la

Sorbonne - 75005 Paris).

M. Jean Yves Leborgne, avocat à la Cour, ancien secrétaire de la Conférence, AMCO, animera une conférence sur le thème : « Quelques aspects nouveaux de la procédure pénale ».

Mme Jacqueline Bromberger,  
avocat honoraire  
Tél. : 01 42 88 57 74 (le matin)  
E-mail : jibro@noos.fr

### Le Club du Chocolat aux Palais

Cette année encore, le Club du Chocolat aux Palais propose une dégustation en avant-première des chocolats de Noël de Michel Richart, le **mercredi 13 décembre de 17h à 19h ou de 19h à 21h** au 258 boulevard Saint Germain - 75007 Paris.

Au programme :

- La collection Éternelle Méditerranée Soirs de Fête,

- Le nouveau concept « Mon Instant » : « Mon Chocolat Idéal au Moment Idéal ».

Une vente privilège de ballotins de chocolats sera proposée.

Club du Chocolat aux Palais  
Mme Danielle Monteaux  
62 rue de Rennes - 75006 Paris  
Tél. : 06 07 50 27 85  
Fax : 01 45 44 29 38

### Palais littéraire et musical

Le Palais littéraire et musical organise sa prochaine soirée, présidée par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, le **mercredi 13 décembre à 20h45**, à la Bibliothèque de l'Ordre. M. Jean-Louis Thiériot, avocat à la Cour, abordera la question « 1900-1914 : Crépuscule de l'Autriche, crépuscule de l'Europe ? »

M. Bruno Richard, AMCO,  
Secrétaire général de l'association  
Tél. : 01 42 44 10 44

## Carnet

### Ordre national du Mérite - Additif

A été promu au grade d'Officier dans l'ordre national du Mérite :

M. Jacques Boedels.

*Le Bâtonnier et le Conseil  
lui adressent toutes leurs félicitations.*

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé des ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Alain de Bouchony, avocat à la Cour, « La contrefaçon » ;

M. Martin Hirsch et de M. Denis Chemla, avocat à la Cour, « Code des droits contre l'exclusion » ;

M. Jean Mourier et M. Francis Dominguez, avocat à la Cour, « Les nouveaux contrôles fiscaux » ;

M. Gérard Legrand, avocat à la Cour, « Le recouvrement de l'impôt ».

*Le Bâtonnier et le Conseil  
remercient les donateurs.*

### Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de : M. Bruno de Clerck, avocat honoraire, survenu le 7 novembre à l'âge de 64 ans, M. Joël-Yves Labos, avocat à la Cour, survenu le 14 novembre à l'âge de 60 ans ; M. Alain Tassel, avoué honoraire, ancien directeur de l'association « Droit et Procédure », survenu le 15 novembre à l'âge de 96 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil  
adressent à leur famille  
leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Emmanuelle Defosse



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

Bienvenue sur le site des avocats du Barreau de Paris

Barreau de Paris • Être avocat • Les avocats à votre service • Médias • e)services • Initia droit • Liens utiles

Rechercher un avocat

OK

Rechercher sur le site

OK

#### Actualités

15 NOVEMBRE 2006

##### Communiqué

Communiqué du Bâtonnier : En sa séance du mardi 14 novembre 2006.....

09 NOVEMBRE 2006

##### Communiqué

La crise de l'accès au droit et de l'action des avocats.

09 NOVEMBRE 2006

##### Communiqué

Formation continue, 1er Atelier Juriforum 12 et 13 décembre 2006

LIRE LES ACTUALITES



#### Un autre regard

PAR CHRISTOPHE JAMIN

##### Rêve d'Europe

Agrégé des facultés de droit Professeur des universités à l'IEP de Paris

LIRE LA SUITE

#### Le magazine



#### Inscrivez-vous

Chers confrères, Pour accéder à tous les services personnalisés de l'Ordre, CLIQUEZ ICI

Vous êtes avocat dans un autre Barreau ou si vous n'êtes pas avocat, CLIQUEZ ICI

#### Le Portrait du mois



DECOUVREZ LE PORTRAIT DU MOIS

Un conseil de confiance dans un monde de droit

Accès des membres

Contacts • Aide • Plan du Site • Mettre en Favoris • Mentions Légales

© 2006 L'Ordre des Avocats de Paris

LE SITE DE L'ORDRE A CHANGÉ!

Venez le découvrir sur [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

Faites-nous part de vos suggestions en écrivant à  
Caroline Mécary, MCO, Ordre des avocats.

Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos  
attentes.

Bonne visite!